

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Commune de PLOURIN LES MORLAIX

Par arrêté préfectoral du 29 mai 2019, l'ouverture d'une consultation du public de quatre semaines a été prescrite sur la demande d'enregistrement présentée par l'EARL BOURVEN DE BODISTER en vue de l'extension de son élevage porcin au lieu-dit Bodister à PLOURIN LES MORLAIX.

Pendant la durée de la consultation qui se déroulera pendant quatre semaines du 27 juin 2019 au 24 juillet 2019 inclus, le dossier restera déposé à la mairie de PLOURIN LES MORLAIX où les tiers intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et consigner leurs observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser directement en préfecture par écrit ou par voie électronique - pref-dcppet@finistere.gouv.fr.

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère – www.finistere.gouv.fr - publications - publications légales – Consultation du public Elevages.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande d'enregistrement est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2102-2a (élevage de porcs) fixées par l'arrêté ministériel du 27/12/2013 modifié.